

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
DÉMÉNAGEMENT
MONTÉE DE LA COLE DE RÈNE
LES GENTLEMEN DU DÉMÉNAGEMENT**

DÉROGATION

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière et le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 31 AOÛT 2026 de Mr BIANCO pour son déménagement par la la Société « LES GENTLEMEN DU DÉMÉNAGEMENT » – Tél : 04.91.76.41.10 sise : Peysson déménagements – 51, rue d'Endoume – 13007 MARSEILLE (**courriel : marseille@demenagementspeysson.fr**),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de ce déménagement Montée de la Cole de Rène.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : PAR DÉROGATION A NOTRE ARRÊTÉ N°92 DU 17 FÉVRIER 2015, les véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** de l'entreprise précitée sont " exceptionnellement " autorisés à emprunter la **Montée de la Cole de Rène** afin de se rendre chez Mr BIANCO :

LE MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée du déménagement, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de ce déménagement.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **3 SEP. 2026**

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.



RÉF. : AP/NM.